

**PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE SPECIALE DES ACTIONNAIRES DETENTEURS
D' ACTIONS A DROITS DE VOTE DOUBLE DE VALLOUREC TENUE A HUIS CLOS AU
SIEGE SOCIAL DE LA SOCIETE LE 20 AVRIL 2021 A 14H00**

Vade-mecum à l'attention des actionnaires détenteurs d'actions à droits de vote double

Le présent vade-mecum a pour objet de présenter de manière simplifiée les modalités de participation à l'Assemblée Spéciale à huis clos du 20 avril 2021. Pour plus de précisions sur ces modalités de participation, les actionnaires sont invités à se reporter à la section « Participation à l'Assemblée Spéciale » à la fin des avis de réunion et avis de convocation publiés au Bulletin des annonces légales obligatoires les 15 et 31 mars 2021 ainsi que de la brochure de convocation à l'Assemblée Spéciale.

Le présent vade-mecum est susceptible d'être mis à jour au regard de l'évolution des impératifs sanitaires et/ou légaux ou de leur levée afin de présenter les modalités définitives de la tenue de l'Assemblée Spéciale. Les actionnaires sont ainsi invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée aux Assemblées Générales sur le site Internet de la Société (<https://www.vallourec.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>).

L'Assemblée Spéciale des actionnaires détenteurs d'actions à droits de vote double du 20 avril 2021 sera tenue « à huis clos », c'est-à-dire hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister, et sera **retransmise en direct** sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : (<https://www.vallourec.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>).

Attention : L'Assemblée Spéciale se tenant à huis clos, aucune résolution nouvelle ni projet d'amendement ne pourront être inscrits à l'ordre du jour en séance.

1. Modalités de Vote

Tout actionnaire détenteurs d'actions à droits de vote double, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'Assemblée Spéciale selon les modalités suivantes :

- soit **en votant par correspondance en renvoyant le formulaire unique de vote par correspondance** qui leur a été adressé avec la convocation à **BNP Paribas Securities Services** - CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance doivent être reçus par BNP Paribas Securities Services au plus tard trois jours avant la date de l'Assemblée Spéciale, soit le **samedi 17 avril 2021** ;

- soit **en se faisant représenter par une personne de leur choix, ou sans indication de mandataire** (auquel cas le Président de l'Assemblée Spéciale votera favorablement aux projets de résolutions présentés ou agréés par le Directoire et défavorablement aux autres projets de résolutions), **en renvoyant le formulaire unique de vote par correspondance** qui leur a été adressé avec la convocation à **BNP Paribas Securities Services** - CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin.

Le site VOTACCESS ne sera pas ouvert pour les besoins de l'Assemblée Spéciale, de sorte qu'il ne sera pas possible de s'y connecter pour voter par Internet sur les résolutions présentées à l'Assemblée Spéciale. Toutefois, conformément à l'article R. 22-10-24 du Code de commerce, les actionnaires détenteurs d'actions à droit de vote double pourront envoyer par voie électronique leurs désignations et/ou révocations de mandataires, à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com ;

Attention : Pour être prises en compte, les désignations ou révocations de mandats (**y compris par voie électronique**) doivent être réceptionnées au plus tard le 4^{ème} jour précédant la date de l'Assemblée Spéciale, soit le **vendredi 16 avril 2021 à minuit**.

Attention : le mandataire désigné par un actionnaire doit adresser ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, sous la forme d'une copie numérisée du formulaire unique à BNP Paribas Securities Services à l'adresse suivante : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com, ou par voie postale à BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex. Pour être pris en compte, le message électronique ou, le cas échéant, le courrier postal, doit parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard le quatrième jour précédant la date de l'Assemblée Spéciale, soit au plus tard le vendredi 16 avril 2021.

En complément, pour son propre vote, le mandataire adresse son instruction de vote selon les procédures habituelles visées ci-dessus.

2. Communication et Informations en amont de l'Assemblée Spéciale

Tous les documents et informations relatives à l'Assemblée Spéciale (y compris la brochure de convocation) peuvent être consultés sur le site Internet de l'émetteur : <http://www.vallourec.com>, à compter du **mardi 30 mars 2021**.

A compter de la convocation de l'Assemblée Spéciale et jusqu'au 15 avril 2021 (inclus), les actionnaires pourront également demander communication des documents et renseignements relatifs à l'Assemblée Spéciale en application des dispositions légales et réglementaires, sur simple demande à l'adresse e-mail suivante : actionnaires@vallourec.com ; en spécifiant dans tous les cas l'adresse électronique à laquelle les documents leur seront communiqués.

Attention : les actionnaires sont fortement invités à privilégier la transmission de toutes leurs demandes et documents par voie électronique à l'adresse suivante : actionnaires@vallourec.com.

3. Participation des actionnaires en amont de l'Assemblée Spéciale

Tout actionnaire détenteur d'actions à droits de vote double, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'adresser à la Société des **questions écrites**. Ces questions doivent être adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social de la Société. L'ensemble des questions écrites et des réponses apportées seront rendues publiques sur le site Internet de Vallourec, dès que possible à l'issue de l'Assemblée Spéciale et au plus tard le 26 avril 2021 à minuit, à l'adresse suivante : <https://www.vallourec.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>.

Attention : pour être prises en compte, les questions écrites doivent être reçues par la Société avant la fin du second jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Spéciale, soit le **vendredi 16 avril 2021**.

4. Participation des actionnaires durant l'Assemblée Spéciale

Pour préserver au mieux les droits des actionnaires malgré le contexte sanitaire dans le cadre de la tenue à huis clos de l'Assemblée Spéciale, la Société permettra aux actionnaires détenteurs d'actions à droits de vote double qui le souhaiteraient de poser des questions « orales », en direct, après l'ouverture du débat par le Président de l'Assemblée Spéciale, selon les modalités suivantes :

- les questions pourront être posées uniquement par les actionnaires détenteurs d'actions à droits de vote double, via un « chat » par écrit accessible lors de la retransmission en direct de l'Assemblée Spéciale sur le site Internet de la Société (<https://www.vallourec.com/fr/investisseurs/assemblees-generales>). La qualité d'actionnaire détenteur d'actions à droits de vote double devra être confirmée avant l'accès à ce chat ;
- seules les questions en lien avec l'ordre du jour pourront faire l'objet d'une réponse ;
- les membres de l'assemblée répondant aux questions pourront regrouper plusieurs questions portant sur le même thème ;
- la séance de questions/réponses sera d'une durée de 10 minutes.